

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**OBJET** : **Commune de Reyrieux et OPAC du Rhône**  
**Projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Brêt et Prés de Villard sur le territoire de la commune de Reyrieux**  
- Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)  
- Enquête parcellaire conjointe

Par arrêté préfectoral en date du 19 février 2019 le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et une enquête parcellaire menée conjointement dans les formes déterminées par le code de l'environnement et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

A cet effet, les pièces des dossiers comprenant notamment une étude d'impact accompagnée d'un avis tacite réputé sans observation de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de Reyrieux pendant 33 jours, **du lundi 25 mars 2019 au vendredi 26 avril 2019 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie précitée, consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Reyrieux.

Le public peut consulter les dossiers en version numérisée et consigner ses observations sur le registre dématérialisé qui sera ouvert et clos automatiquement du lundi 25 mars 2019 à partir de 9 heures 00 au vendredi 26 avril 2019 jusqu'à 17 heures, sur le site dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/zac-reyrieux>

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Ain à l'adresse suivante : [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr).

Un dossier et un registre d'enquête parcellaire sont également déposés en mairie de Reyrieux, pendant la même période que ci-dessus, afin que chacun puisse en prendre connaissance dans les conditions précisées ci-dessus.

Par décision en date du 7 février 2019, le président du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Hervé FIQUET, directeur d'organisations professionnelles agricoles à la retraite, en qualité de commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le commissaire-enquêteur, recevra les observations du public en mairie de Reyrieux selon le calendrier suivant :

- le lundi 25 mars 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 6 avril 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 11 avril 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 18 avril 2019 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 26 avril 2019, de 14 h 00 à 17 h 00.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

**Monsieur le Maire de Reyrieux**  
**105 Grande Rue**  
**01600 REYRIEUX**  
**tél : 04 74 08 95 20**  
[dgs@reyrieux.fr](mailto:dgs@reyrieux.fr)  
[mgabrici@opacdurhone.fr](mailto:mgabrici@opacdurhone.fr)

Au terme de l'enquête, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et pour déterminer par arrêté de cessibilité la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

Une déclaration de projet sera prise par le conseil municipal de Reyrieux.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de l'AIN, Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des installations classées, ainsi qu'en mairie de Reyrieux pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Ain.

Dans le cadre de la procédure de fixation des indemnités d'expropriation " LES PERSONNES INTERESSEES, AUTRES QUE LES PROPRIETAIRES, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, CEUX QUI ONT DES DROITS D'EMPHYTEOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET QUI PEUVENT RECLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRIANT, DANS UN DELAI D'UN MOIS A PARTIR DE LA DATE DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE DE CET AVIS, A DEFAUT DE QUOI ELLES SERONT DECHUES DE TOUS DROITS A INDEMNITE".

Les immeubles concernés sont situés sur le territoire de la commune de Reyrieux et figurent sur l'état parcellaire déposé dans cette commune.